

Comment bien choisir sa complémentaire santé

- Quels sont vos besoins ?
- La maternité, une étape dans votre vie qui peut coûter cher
- Et les dépassements d'honoraires ?
- Optique et dentaire : des postes importants
- En cas d'hospitalisation
- Le tiers payant : pour ne pas avancer d'argent
- Les services : assistance, protection juridique,...

Maternité, enfants en bas âge, maladie nécessitant le recours à un spécialiste, frais optiques ou dentaires, hospitalisation... Êtes-vous bien remboursé ? Faites attention à ces points importants dans votre complémentaire santé... Ils peuvent faire la différence !

Quels sont vos besoins ?

Vous avez des enfants ou vous en attendez un ? Le montant des frais de santé consacrés à nos enfants peut être très important. Que ce soit pour le généraliste, le pédiatre ou l'orthoponiste, vérifiez bien comment sont remboursés les frais de consultation, sans oublier les dépassements d'honoraires !

La maternité, une étape dans votre vie qui peut coûter cher

En cas de maternité, votre chambre individuelle sera-t-elle prise en charge, bénéficierez-vous d'une prime de naissance... Et si votre santé pendant la grossesse vous obligeait à être hospitalisée ?

Regardez bien les garanties apportées par votre complémentaire santé en cas d'hospitalisation.

Et les dépassements d'honoraires ?

Si vous consultez un spécialiste qui pratique des dépassements d'honoraires, il se peut que ces derniers restent à votre charge. Prenez le temps de lire les montants de remboursements pour cette partie restant à votre charge.

Optique et dentaire : des postes importants

Mal remboursées par les caisses d'assurance maladie, les lentilles, lunettes et prothèses dentaires peuvent peser lourd dans votre budget santé.

Vous devez soigner votre vue ou avoir recours à un dentiste ? Choisissez une assurance santé dont les remboursements dentaires et optiques sont généreux.

En cas d'hospitalisation

On n'est jamais à l'abri d'une hospitalisation. N'oubliez pas de vérifier les garanties liées à l'hospitalisation : forfait hospitalier, chambre individuelle, lit d'accompagnement d'enfant, dépassement d'honoraires des anesthésistes et des chirurgiens (dépassements fréquents même pour une opération bénigne comme l'appendicite)...

Le tiers payant : pour ne pas avancer d'argent

La plupart du temps, les complémentaires santé proposent le tiers payant qui vous dispense de l'avance de frais en pharmacie. Certains contrats d'assurance santé proposent plus en vous évitant également l'avance des frais dans les laboratoires, les grandes chaînes optiques... Un plus à ne pas négliger !

Les services : assistance, protection juridique,...

Pour bénéficier d'un contrat complémentaire santé efficace, passez à la loupe les services inclus : assistance en cas d'immobilisation et d'hospitalisation, protection juridique médicale, informations prévention.

Soyez regardant sur ces avantages, un réel confort dans la vie quotidienne.

Vous avez maintenant **tous les éléments pour faire votre choix** en toute connaissance de cause.